

République Française

Département de la Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
18	11	11 + 7 pouvoirs

Date de convocation
7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Marcel TEDESCO**, maire.

Présents : **Pascal DURAND, Dominique ROUSSEAU, Marie-Claude CARDOT, Guillaume ÉTÉVÉ, Gérard GEORGEL, Sébastien FRESSE, Anne ROZAIRE, Laurent NOISETTE, Frédérique SIMONIN, Christian BOURGAUX, Marcel TEDESCO.**

Absents : .

Représentés : **Cathy GREINER à Gérard GEORGEL, Christine MEYER à Dominique ROUSSEAU, Anthony GIRAUD à Guillaume ÉTÉVÉ, Stéphanie HINDELANG à Marcel TEDESCO, Jean-Claude ROMARY à Anne ROZAIRE, Valérie JACOB à Pascal DURAND, Séverine HUSSON à Sébastien FRESSE.**

Monsieur Pascal DURAND a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Compte administratif 2022 - Budget annexe

N° de délibération : 15_2023

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	6	16	0	0	1

Le Maire présente le compte administratif 2022. Ce document reprend l'ensemble des mouvements comptables ordonnancés au titre de l'exercice passé.

Compte administratif 2022 - Quartier Durable

Dépenses de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Dépenses d'Investissement		Prévu	Réalisé
011	Travaux	633 124 €	17 689,25 €	16	Emprunts		0,00 €
65	Autres charges de gestion courante		0,20 €	27	Créance sur acheteur		
66	Charges financières	0 €	0,00 €	3354			
71	Variation en cours			001	Résultat reporté		
002	Résultat reporté			040	Ordre différences réalisations	650 000,00 €	34 565,25 €
022	Dépenses imprévues						
21	Virement section fonctionnement						
042	Opération d'ordre transfert entre sections	16 876 €	16 876,00 €				
	Total dépenses de ft :	650 000,00 €	34 565,45 €		Total dépenses d'invest :	650 000,00 €	34 565,25 €
Recettes de Fonctionnement		Prévu	Réalisé	Recettes d'Investissement		Prévu	Réalisé
70	Vente de produits			16	Avance commune	650 000,00 €	
71	Impôts et taxes			33			
77	Produits exceptionnels			001	Résultat reporté		
79	Transferts de charges			040	Opérations d'ordre entre sections		16 876,00 €
002	Excédent ordinaire reporté						
042	Opération ordre transfert entre sections	650 000,00 €	34 565,25 €				
	Total dépenses de ft :	0,00 €	34 565,25 €		Total recettes d'invest :	650 000,00 €	16 876,00 €
	Déficit de fonctionnement :		-0,20 €		Résultat investissement :		-17 689,25 €
	Résultat clôture fonct N-1 :		0,00 €		Résultat clôture invest N-1 :		-16 876,00 €
	Excédent fonct réel N :		-0,20 €		Résultat invest réel N :		-34 565,25 €
	Résultat de clôture N :		-34 565,45 €				

Après avoir apporté l'ensemble des éléments permettant à l'assemblée d'apprécier sa gestion et conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales qui précise que le Maire doit se retirer au moment du vote du compte

administratif, le Maire passe donc la parole au Président de séance élu pour l'occasion et quitte la salle.

Le nouveau Président,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2022,

Vu le compte de gestion du Receveur municipal pour 2022,

Vu la présentation du compte administratif,

Suivant l'avis favorable de la commission finances réunie en synthèse le 20 mars 2023,

PROPOSE que le Conseil Municipal :

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau exposé ci-dessus,
- Constate les identités de valeur avec le Compte de gestion du Percepteur,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Approuve l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2022, conformément à l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision de l'Assemblée délibérante

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Marcel TEDESCO,
Maire



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2023.04.13 14:35:30 +0200
Ref:20230413_114002_1-1-O
Signature numérique
Maire